



Pourquoi changer ce qui fonctionne bien?

Voici les faits :

- Le système d'éducation de l'Alberta est reconnu mondialement comme l'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde. L'une des caractéristiques essentielles de notre système est la culture de collégialité et de collaboration qui s'étend à l'ensemble de la profession enseignante et du système d'éducation.
- Ce n'est pas le cas dans d'autres provinces. Il suffit d'observer ce qui se passe chez nos voisins à l'ouest, où l'on trouve un système scolaire qui reflète une culture de la gestion et où le processus concernant la conduite professionnelle et les leaders scolaires ne sont pas régis par la BC Teachers' Federation.
- La ministre veut prendre en main le dossier de la discipline des enseignants, mais le processus du gouvernement à cet égard n'est pas du tout transparent.

Une profession unie



The Alberta
Teachers' Association





- Une ATA unie permet l'établissement d'une culture du professionnalisme axée sur ce qui est avantageux tant pour les enseignants que pour les élèves :
 - L'objectif principal des politiques relatives au perfectionnement, à la supervision et à l'évaluation est de faire avancer et de favoriser l'amélioration de la pratique professionnelle, et non de traiter d'affrontements conflictuels entre le syndicat et la haute direction.
 - Les directions d'école sont des collègues professionnels et des leaders scolaires au lieu d'être des gestionnaires.
 - Les enseignants et les directions d'école travaillent ensemble pour créer une communauté scolaire positive.
 - Les directions d'école et les enseignants travaillent ensemble pour améliorer l'apprentissage scolaire dans le cadre d'une croissance professionnelle continue.
 - Notre travail porte notamment sur les enjeux relatifs au professionnalisme et à la pratique efficace, et ce, en tenant compte de ce qui est avantageux pour les enseignants (compensation et conditions de travail).
 - Votre ATA est une association professionnelle. La structure et les fonctions de la profession établissent, de par leur conception, une culture

du professionnalisme axée sur ce qui est avantageux pour les élèves, et non sur les seuls intérêts des enseignants. Si l'ATA devient un simple syndicat, ce ne sera plus le cas.

- Nous avons des représentants d'école et non des délégués syndicaux.
- Les enseignants respectent l'ATA et participent activement à tous les aspects de son travail, tant professionnels que syndicaux. Dans d'autres provinces, l'organisme de réglementation est perçu comme l'ennemi des enseignants et n'est pas respecté par ces derniers.

Une profession unie

| Unis, forts
et solidaires



The Alberta
Teachers' Association





Les mythes :

Des mythes... et des faits

- Le mythe : L'ATA peut choisir les cas sur lesquels enquêter.
La vérité : Selon la loi, l'ATA doit enquêter sur toutes les plaintes qu'elle reçoit. Les articles 25 et 26 de la *Teaching Profession Act* (TPA), la loi qui régit l'ATA, stipulent que le secrétaire exécutif de l'ATA doit confier toute plainte à un enquêteur dans les 30 jours suivant sa réception et que l'enquêteur doit ouvrir une enquête dans les 30 jours.
- Mythe : L'ATA défend et protège les mauvais enseignants.
Fait : L'ATA ne représente pas les enseignants lors d'audiences portant sur la conduite professionnelle; ils sont responsables de leur propre défense.
- Mythe : L'ATA est en conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de discipliner les enseignants.
Fait : L'ATA défend l'intérêt public en matière de discipline des enseignants.
- Mythe : L'ATA décide si une plainte doit faire l'objet d'une enquête.

Fait : N'importe qui peut déposer une demande d'enquête pour faute professionnelle, et l'ATA est obligée d'enquêter sur chaque demande reçue.

- Mythe : L'ATA a le pouvoir de révoquer le brevet d'un enseignant.
Fait : Seul le ministre de l'Éducation peut reprendre le brevet d'enseignement d'un enseignant.
- Mythe : Un enseignant sanctionné de suspension par l'ATA revient automatiquement enseigner après l'expiration de la suspension.
Fait : Un enseignant suspendu perd son emploi et une note permanente est ajoutée à son dossier. En cent ans, un seul enseignant a réussi à reprendre l'enseignement après une suspension et il avait été suspendu pour une amende impayée. Dans les cas plus graves impliquant des élèves, l'expulsion est beaucoup plus fréquente que la suspension. Mais soyons clairs : une suspension met fin à la carrière d'un enseignant.
- Mythe : Toutes les autres provinces ont séparé la discipline des enseignants du syndicat ou de l'association des enseignants.
Fait : La discipline des enseignants est assurée au sein même de la profession dans quatre provinces et deux territoires. En Colombie-Britannique, la scission de l'association professionnelle a entraîné une culture radicalement différente et plus conflictuelle dans les écoles.
- Le mythe : Les audiences disciplinaires de l'ATA se déroulent en secret et à huis clos.
La vérité : Pour ce qui est de la transparence, l'audience elle-même est ouverte à tout membre du public qui souhaite y assister (article 33 de la TPA) et le public doit pouvoir prendre connaissance de la décision du comité d'audience sur demande, et ce, sans frais (article 47(4) de la TPA). Une fois l'enquête terminée, une recommandation concernant le brevet de l'enseignant est déposée auprès du ministre de l'Éducation, puisque la certification relève exclusivement du ministre.
- Le mythe : L'ATA n'a pas accompli son devoir dans l'affaire de l'enseignant de Calgary survenue il y a 15 ans.
La vérité : L'ATA a fait précisément le travail dont elle était chargée et est la seule partie à avoir fait le travail qu'elle était censée faire. En raison des processus de l'ATA, l'enseignant a été exclu de la profession et n'a plus jamais enseigné. Une lettre indiquant la décision du comité a été envoyée au ministre de l'Éducation, qui a confirmé la décision. Les plus récentes accusations d'agression sexuelle n'étaient pas parmi les accusations déposées il y a 15 ans et n'ont pas fait partie de l'enquête qui a eu lieu à l'époque.

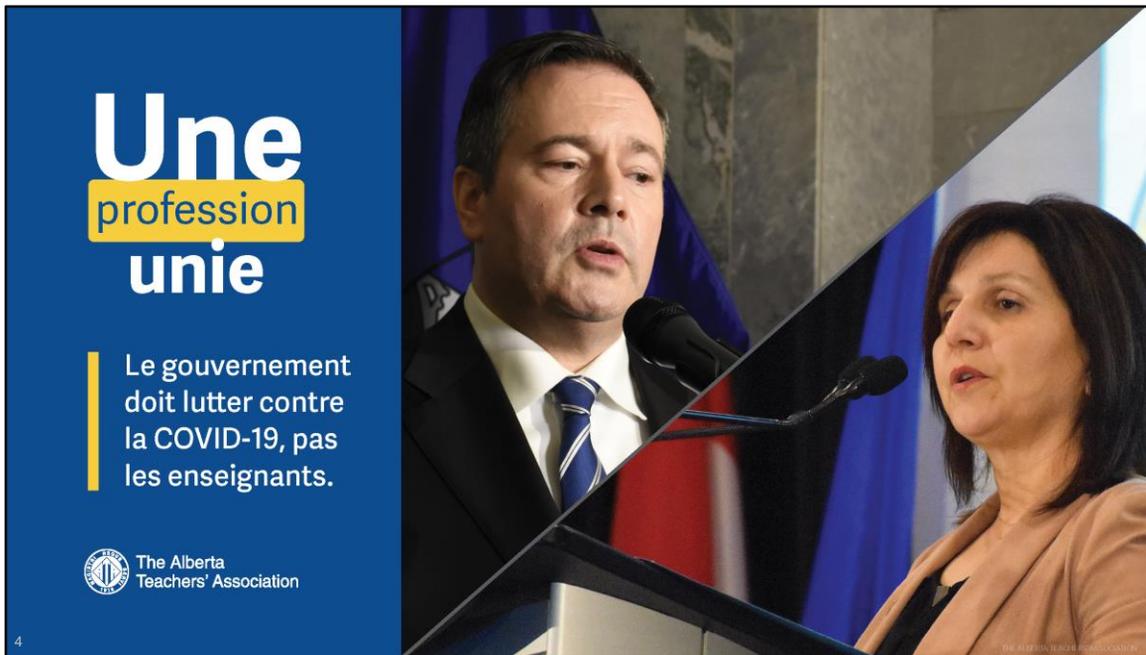
Une profession unie

Que se passe-t-il
réellement dans le
cadre du processus
concernant
la conduite
professionnelle?



The Alberta
Teachers' Association





L'aspect politique :

Pourquoi donc la ministre propose-t-elle ces changements? Au bout du compte, ses motivations sont de nature politique. Le premier ministre a toujours clairement affirmé que la scission de l'ATA faisait partie de son programme politique. Et pourquoi maintenant? Le premier ministre et la ministre tentent de détourner l'attention de l'incapacité de cette dernière à gérer le dossier de l'éducation. Elle est responsable de compressions budgétaires, d'un curriculum désastreux et d'une réponse inadéquate visant à empêcher la propagation de la COVID-19 dans les écoles. Il s'agit tout simplement d'une tentative de faire dévier le discours.

Que le gouvernement choisisse de s'en prendre aux enseignants maintenant est ahurissant. Les enseignants sont épuisés et se sentent complètement abandonnés dans leurs efforts pour gérer la pandémie dans les écoles et faire ce qu'il y a de mieux pour leurs élèves.

Une profession unie

Le gouvernement
doit lutter contre
la COVID-19, pas
les enseignants.



The Alberta
Teachers' Association



Une
profession
unie

Que pouvez-vous faire?

 The Alberta Teachers' Association

DÉFENDONS
L'ÉDUCATION

StandForEducation.ca

5

Que pouvez-vous faire?

- Il est essentiel de faire tout en notre pouvoir pour contrattaquer. Jamais les enjeux n'ont été aussi élevés, et jamais un ministre n'a affirmé de manière aussi catégorique son intention de diviser la profession.
- Premièrement : Sensibilisez et informez vos collègues. Ils doivent tous saisir l'importance de la situation.
- Deuxièmement : Contactez votre député provincial. Écrivez-lui, téléphonez-lui, demandez une réunion; ne visez pas la perfection, il suffit de faire preuve de persévérance.
- Troisièmement : Surveillez les messages diffusés par l'ATA. Un appel à l'action plus fort suivra une fois le projet de loi présenté.

Une profession unie

Que pouvez-vous
faire?



The Alberta
Teachers' Association



**DÉFENDONS
L'ÉDUCATION**

StandForEducation.ca